



Les chardons, les orties...

Madame, Monsieur,

Le législateur a pris conscience des dangers qui nous menacent lors de l'utilisation de certaines substances chimiques. Il était trop facile jusqu'à ces dernières années de faire appel à des produits dont nous ignorions les répercussions sur notre santé. La preuve a été faite que certains produits sont hautement cancérigènes, donc mortels.

C'est ainsi qu'il a fallu proscrire l'utilisation d'agents qui faciliteraient notre quotidien et, en particulier, les désherbants. Si le chlorate de soude et le glyphosate (Roundup) nous ont rendu des services, il faut maintenant nous tourner vers d'autres substances moins agressives, mais peu efficaces.

Placées devant ces interdictions, les mairies ne peuvent plus nettoyer et désherber comme auparavant et la tâche est amplifiée. A Tournes comme partout ailleurs, il y a des priorités. Les bordures des chemins vicinaux doivent être entretenues chaque année, longueur totale des deux rives : 28 km ! Ensuite, chaque semaine : les bordures de route, le pôle scolaire, le terrain de foot. Chaque jour : l'arrosage des fleurs, massifs et jardinières... sans compter les divers travaux d'entretien, souvent urgents. Des endroits semblent en souffrance, mais il faut comprendre qu'on ne peut être partout à la fois. Telle ou telle personne me fait remarquer qu'il y a des herbes sauvages ici ou là et que son souhait doit être considéré comme essentiel et immédiatement exécuté... Ce souhait, je le partage totalement, mais chaque endroit en son temps. L'ubiquité n'a jamais été possible.

Croyez bien que notre souci est de voir un bon entretien dans le village. Je suis à votre disposition pour évoquer ces questions avec vous.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 6 juillet 2023 - 20h30

Résumé du procès-verbal (Le procès-verbal intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

Mme Pascale ANSELMO, Mme Corinne BOCQUET, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, M. Romaric DANCRE, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, Mme Morgane PETIT, Mme Mathilde RENOLLET, Mme Chantal VAN DEN ABEELE.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Isabelle BERTRAND (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX)

Absents

M. Johann PRZYBYLSKI, M. Gwénaél WEBER.

Secrétaire de séance

Mme Aline HAPLIK.

La séance est ouverte à 17h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne Mme Aline HAPLIK comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 23 mars 2023 est approuvé.

Informations sur les décisions du maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 2023/11 – Commande 462023 du 30/03/2023

COLLET Ets - Ste-Ménéhould : achat d'une faucheuse d'accotement pour 9 000,00 € TTC.

Décision n° 2023/12 – Commande 472023 du 03/04/2023

Pompes Funèbres PAQUET – Poix-Terron : nettoyage et redorure du Monument du Bois de la Rosière pour 4 370,00 € TTC.

Décision n° 2023/13 – Commande 482023 du 03/04/2023

ARDENNE MÉTROPOLE – Charleville-Mézières : pose d'un poteau incendie pour 6 968,40 € TTC.

Décision n° 2023/14 – Commande 542023 du 18/04/2023

COLLET Ets – Ste-Ménéhould : achat d'un chargeur Claas et d'une benne à grappins Claas pour 11 280,00 € TTC.



Décision n° 2023/15 – Commande 552023 du 19/04/2023

COLLET Ets – Ste-Ménéhould : location sur 36 mois d'un tracteur Claas pour 30 240,00 € TTC.

Décision n° 2023/16 – Commande 592023 du 21/04/2023

VEUVE AMBAL - Montagny les Beaune : achat de boissons pour 1 028,16 € TTC.

Décision n° 2023/17 – Commande 602023 du 24/04/2023

SAPIAN – Reims : plan d'évacuation et achat d'extincteurs pour la mairie pour 1 077,60 € TTC.

Décision n° 2023/18 – Commande 652023 du 09/05/2023

STORE DECOR – Tournes : achat de stores du 1er étage de la mairie pour 2 855,58 € TTC.

Décision n° 2023/19 – Commande 662023 du 03/05/2023

SAS ID VERDE – Warcq : régénération estivale du terrain de football, pour 9 681,60 € TTC.

Décision n° 2023/20 – Commande 672023 du 03/05/2023

SAS ID VERDE – Warcq : décompactage du terrain de football pour 2 772,00 € TTC.

Décision n° 2023/21 – Commande 692023 du 05/05/2023

COMPAS - Gueux : achat de terreau/engrais/dés herbant pour 5 767,93 € TTC.

Décision n° 2023/22 – Commande 702023 du 05/05/2023

SCEE – Reims : extension de la vidéo protection urbaine pour 7 174,98 € TTC.

Décision n° 2023/23 – Commande 822023 du 08/06/2023

SOPAIC – Charleville-Mézières : achat et pose de signalétique intérieure et extérieure pour 1 914,00 € TTC.

Décisions modificatives au budget primitif 2023

Le Conseil adopte à l'unanimité (moins 1 abstention pour la décision 2023/04) les décisions modificatives suivantes.

• **Décision 2023/01**

- | | | |
|------------------------------|-------------|--------------|
| - Dépenses de fonctionnement | - Art 6811 | + 1 147,00 € |
| - Recettes d'investissement | - Art 28046 | + 1 147,00 € |

• **Décision 2023/02**

- | | | |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| - Recettes d'investissement | - Art 2204182 | + 11 000,00 € |
| - Dépenses d'investissement | - Art 10226 | - 11 000,00 € |

• **Décision 2023/03**

- | | | |
|-----------------------------|-----------|---------------|
| - Recettes d'investissement | - Art 203 | + 71 182,56 € |
| - Recettes d'investissement | - Art 237 | + 5 887,50 € |
| - Dépenses d'investissement | - Art 231 | + 77 070,06 € |



• **Décision 2023/04**

- Recettes d'investissement	- Art 2152	+ 6 000,00 €
- Dépenses d'investissement	- Art 2188	- 6 000,00 €

• **Décision 2023/05**

- Recettes d'investissement	- Art 2151	+ 58 000,00 €
- Dépenses d'investissement	- Art 2152	- 23 000,00 €
- Dépenses d'investissement	- Art 2131	- 35 000,00 €

Attribution d'un marché de travaux pour le prolongement du chemin de la Croix de Warcq

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer avec la SAS DURBECQ BTP à Tournes, un marché de travaux pour le prolongement du chemin de la Croix de Warcq, pour un montant TTC de 57 528,31 €.

Avenants au marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports et de loisirs

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer les avenants suivants, concernant le marché de travaux pour la construction d'un complexe de sports.

- Avenant n°2 au lot 01 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE, pour un montant de - 1 787,16 € TTC, portant le marché initial à 410 170,19 € HT.
- Avenant n°2 au lot 02 avec l'entreprise BANA, pour un montant de 13 176,09 € TTC, portant le marché initial à 359 713,98 € HT.
- Avenant n°1 au lot 07 avec l'entreprise SAS M.E.B. pour un montant de 3 191,04 € TTC, portant le marché initial à 112 018,60 € HT.
- Avenant n°1 au lot 08 avec l'entreprise SAS M.E.B. pour un montant de 1 941,41 € TTC, portant le marché initial à 56 579,84 € HT.
- Avenant n°1 au lot 09 avec l'entreprise GRASSO, pour un montant de 1 468,80 € TTC, portant le marché initial à 75 021,00 € HT.
- Avenant n°1 au lot 10 avec l'entreprise SAREMICO, pour un montant de 6 214,39 € TTC, portant le marché initial à 90 587,58 € HT.
- Avenant n°1 au lot 11 avec l'entreprise HOULLÉ, pour un montant de 6 273,60 € TTC, portant le marché initial à 39 060,60 € HT.

Vente de deux parcelles communales

A l'unanimité, le Conseil approuve la vente des deux parcelles communales AB 142 (262 m²) et AB 143 (308 m²) au prix de 2 850 €. Les frais notariés et de publication sont à la charge de l'acquéreur.



Adhésion aux missions de service santé et sécurité au travail

A l'unanimité, le Conseil approuve la signature avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes d'une convention pour bénéficier d'une prestation de conseil en prévention.

Engagement d'entretien des installations de sécurité routière

A l'unanimité, le Conseil engage la commune à entretenir les ouvrages de sécurité routière qu'elle a réalisés sur la voirie départementale : doubles écluses rue de la gare et passage piéton sécurisé route d'Arreux.

Avenant au marché de travaux de sécurité routière

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux signé avec l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 1 930,08 € TTC, portant le marché initial à 38 438,00 € HT.

Questions diverses

- CCAS : reconduction du plan canicule ; suspension de l'opération « commande groupée de pellets » ; renouvellement de l'opération Octobre rose et organisation d'une marche gourmande ; inscriptions à l'ALSH été 2023 : 73 enfants.
- Fêtes et cérémonies : programme des manifestations organisées par la municipalité pour la fête nationale ; passage du jury du concours des maisons fleuries le 25 juillet prochain.
- Questions financières : produit de la vente du mobilier de réforme de la mairie (820 €) ; restitution de l'étude de diagnostic de l'église St-Martin ; économie d'électricité consécutive à l'extinction partielle de l'éclairage public la nuit : 3 343 € sur le 1^{er} trimestre, soit une baisse de 38%.
- Travaux : remplacement par Ardenne Métropole des 3 abris bus de la commune et adjonction d'un quatrième abri rue de la gare ; prochain remplacement à l'identique du toit de l'ancienne poste, rue de la Citadelle ; lancement d'une étude sur un aménagement de sécurité routière rue de la Gare à hauteur de la Maison de Santé.
- Pôle scolaire : difficultés pour maintenir l'équilibre financier en raison de la hausse des charges de fonctionnement et de la baisse des effectifs scolarisés.
- Ruisseau de la Butte : enveloppe de 308 000 € décidée par Ardenne Métropole pour la restauration écologique du ruisseau de la Butte, dans le cadre des projets « Trame verte et bleue », de la Région Grand Est.
- Skatepark : décision de démonter l'installation située derrière la salle d'activités en raison de sa dangerosité (vétusté et non-conformité).

La séance est levée à 19h35.



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Réunion du 26 juin 2023 - 19h00

Présents :

M. Gérard CARBONNEAUX, Président.

Mme Pascale ANSELMO, Vice-présidente.

Membres élus : Mmes Isabelle BERTRAND, Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE et M. Johann PRZYBYLSKI.

Membres nommés : Mmes Maryline ISCHARD, Agnès VELPRY et M. Jean-Pierre BOREL.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Olivier SAVATTE, donnant pouvoir à M. Johann PRZYBYLSKI.

Mme Corinne BOCQUET, donnant pouvoir à Mme Pascale ANSELMO.

Absents excusés :

Mme Francine SAINTOURENS, M. Tony ROCH.

Élu secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BOREL.

Début de la séance à 19h00.

1 – Remboursement d'une inscription à l'ALSH

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité l'annulation d'un dossier d'inscription à l'ALSH 2023 et le remboursement à la famille du montant de 345 €.

2 – Plan canicule

Depuis le 1er juin et jusqu'au 15 septembre 2023, le CCAS assure la coordination du plan canicule sur la commune et la tenue d'un registre nominatif des personnes fragiles susceptibles d'être incommodées par les fortes chaleurs.

En cas de déclenchement du plan d'alerte canicule, la cellule canicule assure une veille auprès des personnes inscrites sur ce registre. Des visites à domicile peuvent être effectuées.

3 – Organisation octobre rose 2023

Parmi les projets d'organisation est prévue une marche, le dimanche 8 octobre 2023. Un groupe de travail se réunira pour l'organisation. Le Crédit Agricole versera une subvention de 500 € pour l'achat de T-shirt.

4 – Commande groupée de pellets

Devant l'instabilité des prix et les difficultés d'approvisionnement, le conseil décide à l'unanimité de cesser la commande groupée de pellets jugée aléatoire. Cependant, les personnes ayant passé une commande

en 2021 et/ou en 2022 seront contactées pour les informer des meilleurs rapports qualité/prix constatés sur le marché.

5 – Questions diverses

Le CCAS propose une séance d'information sur le constat amiable, présentée par M. Gérard CARBONNEAUX, le jeudi 28 septembre 2023 à 19h. Une fiche d'inscription sera distribuée en septembre.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.



Vie associative

◆ La Tournésienne, toujours au top

C'est le 11 juin dernier en matinée que l'AGCN a organisé sa corrida dans les rues du village... sous le soleil. La course adulte sur 8,5 km a rassemblé un peu moins de 90 coureurs. A noter le succès des courses enfants et la participation de nombreux élèves du groupe scolaire. Une très belle manifestation.

◆ La kermesse des écoles signe la fin de l'année scolaire

L'association des parents d'élèves du pôle scolaire de Tournes a organisé sa kermesse de fin d'année le 16 juin.

◆ Fête patronale

La fête patronale s'est déroulée dans d'excellentes conditions, grâce à l'implication de plusieurs associations de la commune qui ont proposé différentes animations en plus de celles de la commune :

- barbecue de l'association Tournes Solidarité ;
- concours de pétanque et cacasse à cul nu du club le PALET 2022 ;
- ball-trap de la Jeunesse de Tournes ;
- sans oublier l'indispensable buvette, tenue par l'association de pêche « l'Étincelante ».

La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont participé ainsi à l'animation du village et au maintien de la tradition de la fête patronale.

◆ Reprise des cours de fitness à partir des 12 et 13 septembre

Les cours de fitness organisés par l'association Fit'Tournes reprendront en septembre. Inscription à l'aide du coupon réponse joint à ce bulletin et à déposer en mairie avant le 1^{er} septembre.



Travaux et urbanisme

◆ Entretien des chemins vicinaux

Pas moins de 18 kilomètres de chemins vicinaux (soit 28 kilomètres de longueur totale) doivent être entretenus sur la commune par l'équipe technique : curage des fossés, fauchage des bas-côtés, voire élagage des haies... Deux jours d'intervention de l'équipe technique ont été nécessaires pour réaliser ces travaux début juin, avec le matériel de la commune.



◆ **Massif devant la maison de santé**

Pour des raisons de sécurité routière liées à l'augmentation de la circulation du fait de l'ouverture de la maison de santé, il a été décidé de tailler le massif pour dégager la visibilité en sortant rue de la gare.

Un réaménagement de l'espace vert est à l'étude et un dispositif de ralentissement sera réalisé en 2024.

Le talus du Pavé, rue de la Citadelle, en face de la mairie, a été également débroussaillé.

◆ **Stationnement place de la fontaine et rue de la Gare**

Pour maîtriser le stationnement anarchique dans ce secteur depuis l'ouverture de la brasserie « l'Émeraude », il a été décidé de procéder, d'ici à la fin de l'année, à la pose de potelets anti stationnement, notamment autour des passages piétons.

◆ **Dispositifs de sécurité routière**

Les travaux d'implantation des dispositifs de ralentissement sont en cours de réalisation : deux doubles écluses rue de la Gare et un passage piéton protégé route d'Arreux. Est également prévu le traçage des passages piétons de la commune dont beaucoup sont effacés.

◆ **Complexe de sports et de loisirs**

Le bardage extérieur est fini de poser ainsi que les cloisons intérieures de la partie vestiaires et sanitaires. Prochaines étapes : électricité, chauffage et ventilation, plomberie ...

◆ **Projets de travaux**

- Le remplacement de la toiture de l'ancienne poste, rue de la Citadelle, sera engagé avant la fin de l'année, après attribution du marché par le prochain conseil municipal.
- L'étude commandée par la commune pour établir un diagnostic complet de l'état de l'église Saint-Martin a chiffré à 1,5 million le coût TTC des travaux de restauration : 616 749 € pour la maçonnerie, 335 877 € pour la charpente, 524 031 € pour la couverture et 44 236 € pour les vitraux. Aucune décision n'a été prise par le Conseil Municipal quant à la suite à donner à cette étude.
- Des travaux de restauration écologique du ruisseau de la Butte sont programmés à partir du dernier trimestre 2024, sous la maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole. Le coût de ces travaux est estimé à 275 000 € HT sur un programme total chiffré à 308 000 €.



Environnement

◆ Éclairage public : une économie substantielle

La décision de réduire la durée nocturne de l'éclairage public porte ses fruits. Outre le bienfait de la mesure pour l'environnement, une économie de plus de 1 000 € est réalisée chaque mois. La pose prochaine d'horloges astronomiques dans les armoires électriques permettra de piloter encore plus finement et à distance les horaires d'éclairage.

◆ Arrêté préfectoral de limitation de l'usage de l'eau

Par arrêté du 11 juillet, le Préfet a pris des mesures provisoires de l'usage de l'eau, pour les particuliers et les collectivités, jusqu'au 31 octobre 2023. Sont notamment réglementés :

- arrosage des fleurs et massifs fleuris, potagers: interdit entre 11h et 18h ;
- arrosage des terrains de sports : interdit entre 11h et 18h ;
- arrosage des espaces verts et pelouses : interdit ;
- remplissage des piscines privées : interdit sauf si chantier en cours ;
- lavage des véhicules : interdit à titre privé à domicile ;
- nettoyage des façades, toitures, trottoirs : interdit entre 11h et 18h.

Attention cette liste n'est pas exhaustive ! Pour plus de précision, consulter l'intégralité de l'arrêté sur le site de la Préfecture des Ardennes.



A noter sur vos agendas

25 juillet : Passage du jury du concours des maisons fleuries

1 septembre : Date limite d'inscription pour les cours de fitness.

10 septembre : Commémoration du massacre du Bois de la Rosière

9h30 : messe en l'église Saint-Martin

10h30 : recueillement au cimetière

11h15 : cérémonie officielle au Bois de la Rosière

11h45 : vin d'honneur à la salle des fêtes

28 septembre : 19h00 – Mairie - Réunion d'information : « Remplir un contrat amiable d'accident de voiture ».



C.C.A.S.

Mairie de Tournes
2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

PLAN CANICULE 2023

Le CCAS de TOURNES renouvelle un registre sur lequel vous pouvez vous inscrire en toute confidentialité.

Si vous êtes une personne âgée de plus de 68 ans ou atteinte d'un handicap, personne isolée, sans entourage de proximité, faites-vous connaître afin de bénéficier de l'aide nécessaire lors de fortes chaleurs.

En cas de déclenchement du plan canicule, le CCAS met en place des mesures afin d'apporter conseil et assistance comme des appels téléphoniques. Les membres du CCAS peuvent également apporter un pack d'eau.



PLAN CANICULE 2023 COUPON A RETOURNER EN MAIRIE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Médecin traitant - Nom : _____

- Téléphone : _____

Coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence :

Fait à TOURNES, le

Signature



Le Conseil Municipal



*vous souhaite de très
bonnes vacances d'été*

permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr